

PRESTATION DE SERMENT DE TRADUCTEUR JURE

-----

L'an deux mille six, le neuf mars

A l'audience publique tenue par la première chambre civile du Tribunal de Première Instance de Charleroi, province de Hainaut;

à laquelle étaient présents :

Mme Debouck, Vice-Président  
Mr J.Lambert, Premier Substitut du Procureur du Roi  
M. N. Docquier, greffier

A COMPARU :

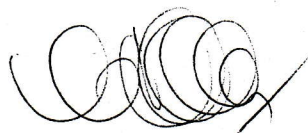
Monsieur GOREZ Benoît Yves V, né à Mons le 26 octobre 1983, domicilié à 7120 Estinnes, rue Saint Ursmer 7

Lequel en sa qualité de TRADUCTEUR JURE pour les langues anglaise et allemande, fonctions auxquelles il a été désigné par le Tribunal de ce siège, réuni en assemblée générale le 14 février 2006

Lequel comparant a, devant ce siège, prêté en langue française le serment ainsi conçu :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge et de traduire fidèlement les discours à transmettre entre les personnes qui parlent des langages différents, de même que les textes et écrits à traduire en l'une ou l'autre de ces langues."

DONT procès-verbal que le Tribunal signe avec le greffier.



Four copie certifiées conformes,  
Le Greffier

